



Santé & Sécurité
au Travail

CENTRE NATIONAL FRANCE SST

2 avenue René Monory - Téléport 4
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU



Réglementation des formateurs

Ce diplôme France SST répond à la loi 2009-1437 du 24 novembre 2009, modifiant l'Article L6352-1 du Code du travail, qui impose aux personnels d'encadrement de justifier des titres et qualités en relation avec les prestations réalisées.

Règlementation des formations CSE et CSSCT

Directive Européenne du 12 juin 1989

" Les employeurs consultent les travailleurs, et/ou leurs représentants, et permettent leur participation dans le cadre de toutes les questions touchant à la sécurité et à la santé au travail. Cela implique la consultation des travailleurs, le droit des travailleurs et/ou de leurs représentants de faire des propositions et la participation équilibrée conformément aux législations nationales. "

Article L2315-18 du Code du Travail

« Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique et le référent (RHSAS) bénéficient de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail prévues au chapitre II du présent titre, dans des conditions déterminées par Décret en Conseil d'État. »

Article L2315-63 du Code du Travail

« Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique d'une durée maximale de cinq jours. »

Diplôme de :

FORMATEUR CSE / CSSCT

Décerné à :

Guillaume VIAUD

Né le : **05/04/1984**

Numéro d'ordre : **18042025-11779**

Date de délivrance du diplôme : **18 avril 2025**

Date de fin de validité du diplôme : **18 avril 2029**

Arnaud DUBROCA
Président Directeur Général

CENTRE NATIONAL FRANCE SST
Antares Bureaux - Téléport 4
2, Avenue René Monory
86360 Chasseneuil du Poitou
www.FranceSST.com
Siret : 799 511 423 000 29



Vérification
numérique d'authenticité
des diplômes

Cass. Soc. du 9 juin 2017

